

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2024, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie à Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

#### **6690, chemin de la Côte-Saint-Luc**

Cette dérogation mineure permettrait de déroger aux constructions dans une cour avant prescrits par le tableau de l'article 340 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre deux bornes de chargement pour véhicules électriques pour 4 cases de stationnement pour une station-service située au 6690, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 15 novembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate